



Union européenne – Informations générales

- Programme de la présidence tchèque du Conseil de l'UE.
- Consultation publique sur la révision du règlement des minimis du paquet européen sur les aides d'État
- Adoption du programme 2022-2024 du dialogue social européen
- Recommandation du Conseil pour une transition équitable vers la neutralité

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Accord provisoire sur le Règlement sur les menaces transfrontières graves pour la santé
- Débat au Conseil sur l'entrée des médicaments sur le marché européen
- Publication du rapport d'activité 2021 de l'EMA
- Surveillance épidémiologique, achat et autorisations temporaires de vaccins : l'UE proactive sur la variole du singe

Famille/Jeunesse

- Lancement du groupe de travail parlementaire sur la garantie enfance.

Emploi/ Affaires sociales

- Accord provisoire sur la proposition de directive sur les salaires minimaux.
- Etat d'avancement des négociations au Conseil sur la directive Travailleurs de plateforme.
- Guide et boîte à outils pour les projets d'innovation sociale financés par le FSE+.

Événements

Publications

ÉDITO : Pas à pas vers des compromis fructueux

La présidence française de l'UE se clôture sur un accord (encore provisoire) sur un dossier social clef : la directive sur les salaires minimaux. La présidence tchèque prend la relève alors que d'importantes initiatives sont attendues par les parties prenantes de la sphère sociale dont fait partie la Reif : mise en œuvre des plans nationaux sur la garantie pour l'enfance, stratégie pour l'accueil et les soins, recommandation sur le revenu minimum avec, en toile de fond, la publication cet automne des recommandations des experts du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État providence.

La République tchèque semble bien vouloir s'impliquer sur ces dossiers avec des événements de haut niveau tel que celui sur la garantie européenne pour l'enfance des 7 et 8 juillet à Prague qui paraît presque inaugurer le lancement de cette seconde présidence tchèque. Elle aurait également annoncé vouloir rouvrir les négociations sur la révision des règlements de coordination, mises en suspens après le fiasco de l'accord provisoire obtenu en décembre dernier.

Or, ce corpus est une pièce maîtresse de l'Europe sociale : que serait le droit à la liberté de circulation des travailleurs et des citoyens sans les règles de coordination et la garantie du maintien de leurs droits sociaux? Si la nécessité d'une modernisation des règles, dont la dernière réforme remonte au début des années 2000, n'est plus à démontrer, comment envisager la suite des négociations alors que les blocages semblent insurmontables et que la proposition initiale, qui date d'il y a 6 ans, apparaît obsolète quant aux nouveaux défis, tel que l'essor sans précédent du télétravail.

Le travail de plateforme constitue un autre défi d'importance pour les institutions de sécurité sociale. La proposition de directive, qui vise l'amélioration des conditions de travail des prestataires de service des plateformes collaboratives, porte d'abord sur le droit du travail. Pourtant, la détermination du statut d'emploi a de facto des conséquences sur la couverture sociale de ces prestataires suivant leur qualification en tant que salarié ou indépendant.

C'est une problématique certaine en France, mais force est de constater qu'elle n'est pas forcément partagée dans les mêmes termes selon les États membres. Le séminaire organisé par l'[Esiip](#) le 28 juin l'a clairement montré : en Autriche, l'existence d'un troisième statut permettrait de régler la situation, tandis qu'en Allemagne, l'absence de flambée dans le nombre de travailleurs indépendants depuis le développement des plateformes collaboratives contredit l'idée d'abus disproportionné du statut d'indépendant. Ces décalages se reflètent également dans les négociations en cours au Conseil et ce sont d'abord des demandes de clarification qui se sont imposées afin d'avoir une même interprétation du cadre proposé par la Commission.

L'une des difficultés consiste à concilier des cultures (juridiques) différentes. Pour parvenir à de réelles avancées sur ces défis, l'UE devrait se rappeler ses débuts, la méthode des petits pas qui proposait la mise en commun de biens concrets en offrant des outils (juridiques ou autres) opérationnels aux États pour appréhender de nouvelles réalités, et sa devise, fondée sur la force des compromis qui permet de garantir l'"union dans la diversité".

43 mio
de travailleurs de
plateforme
attendus pour
2025
([EPRS](#))

287 Mia €
l'équivalent du
travail de soins en
revenus non
perçus
([EPRS](#))

Programme de la présidence tchèque du Conseil de l'UE.

Au 1er juillet, la République tchèque prend la présidence du Conseil de l'UE. Elle s'est notamment fixé comme priorités de gérer la crise des réfugiés ukrainiens, d'assurer la sécurité énergétique de l'UE et de renforcer la résilience des institutions démocratiques. Les priorités sociales et santé sont entre autres les suivantes :

- Finaliser et publier la Stratégie pour les soins (attendue pour septembre 2022),
- Adopter l'orientation générale du Conseil concernant la proposition de directive sur les travailleurs des plateformes,
- Relancer le projet de révision des règlements de coordination de sécurité sociale,
- Entamer l'élaboration d'une recommandation du Conseil sur des revenus minimums,
- Approuver la recommandation du Conseil sur les soins de longue durée.

Pour plus d'informations, voir : <https://czech-presidency.consilium.europa.eu/media/yonjnuxa/programme-cz-pres-en.pdf>

Consultation publique sur la révision du règlement des minimis du paquet européen sur les aides d'État.

Depuis 2012, [le paquet Almunia](#), composé de plusieurs textes de nature et portée différentes, réglemente dans l'UE les aides d'État en faveur des services d'intérêt économique général (SIEG). Au sein de ce corpus, le règlement dit *de minimis* organise l'exemption de certaines aides publiques de l'obligation de notification à la Commission en raison de leur faible montant ; elles sont ainsi réputées non contraires au droit de l'UE car n'affectant pas la concurrence entre les opérateurs européens.

Alors que les règles en vigueur avaient été prolongées jusqu'à fin 2023 en raison de la Covid, la Commission souhaite désormais recueillir l'avis des parties prenantes sur sa proposition de révision. La révision comprendrait une adaptation au regard de l'inflation du montant maximal permettant l'exemption et une obligation pour les États membres de créer des registres publics référençant les aides octroyées. La consultation publique est ouverte jusqu'au 25 juillet 2022.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13458-Aides-dEtat-exemptions-des-aides-de-faible-montant-aides-de-minimis-mise-a-jour-fr>

Adoption du programme de 2022-2024 pour le dialogue social européen.

Les partenaires sociaux européens ont publié, le 28 juin 2022, le programme de travail 2022-2024 de leur dialogue social. Six thématiques prioritaires ont été identifiées : télétravail et droit à la déconnexion, transition verte, emploi des jeunes, vie privée et surveillance au travail, adéquation des compétences, renforcement des capacités en vue d'améliorer la mise en œuvre des accords obtenus. La CES, BusinessEurope, SMEUnited et SGI Europe mettront notamment à jour l'accord autonome de 2002 sur le télétravail en vue d'aboutir à une directive.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.busesseurope.eu/publications/european-social-dialogue-work-programme-2022-2024>

Recommandation du Conseil pour une transition équitable vers la neutralité climatique.

Les ministres de l'Emploi et des affaires sociales réunis en Conseil EPSCO ont adopté une recommandation visant à soutenir les États membres dans leurs démarches en faveur de la transition verte, juste et inclusive. En effet, la transition écologique aura des incidences variables sur les secteurs et certains emplois seront plus touchés négativement que d'autres. Les orientations développées mettent notamment l'accent sur des emplois de qualité et un environnement de travail sûr. Le document vise aussi explicitement l'adaptation des systèmes de protection sociale à la lumière des enjeux écologiques mais aussi sous l'angle de possibles besoins accrus en matière de politique sociale et d'inclusion pour certains groupes en prévoyant des garanties quant d'accès à des services essentiels et à un logement abordable pour les personnes et les ménages les plus touchés par la transition écologique.

Pour plus d'informations, voir : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9107-2022-INIT/fr/pdf>

Santé

Accord provisoire sur la proposition de Règlement portant sur les menaces transfrontières graves pour la santé.

Les colégislateurs sont parvenus, le 23 juin 2022, à un accord provisoire sur la proposition de Règlement portant sur les menaces transfrontières graves pour la santé. Inclus dans le paquet « Union européenne de la santé », ce texte renforce considérablement les instruments qui avaient été mis en place dans une décision de 2013.

Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies voit ses attributions élargies en matière de préparation aux crises sanitaires. Les capacités européennes de production de produits de santé essentiels devront être cartographiées. La procédure de marchés publics conjoints est précisée : limitation des possibilités de procédures parallèles pour les États membres s'engageant dans cette voie, meilleure information du Parlement sur les contrats passés.

Cet accord doit encore être formellement adopté par les deux parties.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20220620IPR33412/union-de-la-sante-un-accord-pour-une-cooperation-transfrontaliere-renforcee>

Débat au Conseil sur l'entrée des médicaments sur le marché en Europe.

Réunis le 14 juin 2022 en Conseil EPSCO, les ministres européens de la santé ont débattu de l'entrée des médicaments sur le marché européen, en particulier à l'aune des inquiétudes relatives aux lacunes en matière de données probantes. L'inscription de ce point d'ordre du jour avait été demandé par l'Autriche, soutenue par la Belgique, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas. Plusieurs États membres ont estimé que le manque de données probantes pertinentes, dû notamment à l'absence d'obligations ou incitations à réaliser des essais cliniques portant sur la valeur ajoutée des médicaments, porte préjudice à la fixation des prix et aux décisions en matière de remboursement. Présente lors du débat, la commissaire à la santé a assuré que la révision de la législation pharmaceutique qui sera présentée fin 2022 se penchera sur les possibilités d'encourager les essais cliniques comparatifs et de faciliter les dialogues précoces.

Pour plus d'informations, voir : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9406-2021-INIT/fr/pdf>

Publication du rapport d'activité 2021 de l'EMA.

L'Agence européenne des médicaments (EMA) a présenté, le 10 juin 2022, son rapport d'activité 2021. Elle consacre un chapitre à son activité en matière de vaccins et traitements Covid, avec respectivement quatre et trois autorisations, et rappelle les procédures et moyens exceptionnels mis en place. Au total, l'Agence a recommandé l'autorisation de 92 nouveaux produits, dont 19 médicaments orphelins (6 candidats ont perdu leur statut orphelin au moment de l'autorisation elle-même), et a accepté 89 demandes d'extensions d'indications.

Le rapport indique également que l'Agence se prépare à l'extension prévue de son mandat via une *Extended Mandate Task Force*. Ses nouvelles attributions porteront notamment sur la surveillance des pénuries et les dispositifs médicaux.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/about-us/annual-reports-work-programmes>

Surveillance épidémiologique, achat et autorisations d'utilisation temporaire de vaccins : l'Union européenne proactive sur la variole du singe.

La Commission a annoncé le 14 juin 2022 que la nouvelle Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA) a sécurisé l'achat de 109.090 doses du vaccin contre la variole de troisième génération de Bavarian Nordic pour le compte des États membres. Les premières livraisons devraient être en cours. C'est ainsi la première fois que les fonds du programme européen EU4Health sont employés pour l'achat de vaccins. L'exécutif a également informé que l'EMA pourrait soutenir les États membres qui le souhaitent pour accélérer la mise en place d'autorisations temporaires pour l'utilisation de ce vaccin, des discussions ayant lieu avec Bavarian Nordic pour soutenir le processus réglementaire.

Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) informe quant à lui régulièrement sur la situation épidémiologique. Il a également publié des considérations à l'usage des autorités nationales sur le [contact tracing](#) ainsi que des recommandations sur l'[information du public et des organisateurs d'évènements](#) pendant la période estivale.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_3674

Famille et Jeunesse

Lancement du groupe de travail parlementaire sur la garantie européenne pour l'enfance.

Le 1er juin 2022, la Commission en charge de l'emploi et des politiques sociales (EMPL) du Parlement européen a inauguré la création d'un groupe de travail qui suivra la mise en œuvre des plans nationaux relatifs à la garantie européenne pour l'enfance. Le groupe tiendra des réunions d'échange avec la Commission, les représentants des gouvernements nationaux et des experts afin de partager les expertises et s'assurer que les États membres respectent leurs engagements.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20220601IPR31933/working-group-on-the-european-child-guarantee-launched-by-employment-committee>

Emploi et Affaires sociales

Accord provisoire des colégislateurs sur la proposition de Directive sur les salaires minimaux adéquats.

Le Conseil et le Parlement sont parvenus le 7 juin dernier à un accord provisoire sur la [proposition](#) de Directive sur des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne publiée en 2020 par la Commission. Pour rappel, cette proposition vise à fixer un cadre pour la détermination de salaires minimaux qui garantissent une vie décente aux travailleurs. L'accord renforce le niveau d'ambition de la proposition originelle, principalement en termes de couverture des négociations collectives. Le texte sera porté au vote de la Commission parlementaire de l'emploi et des affaires sociales le 12 juillet. Le vote en plénière est prévu pour septembre. En parallèle, Eurofound a publié une [étude](#) qui souligne les disparités entre États membres en termes de salaire minimal et montre que les salaires minimaux fixés par conventions collectives sont généralement plus élevés que ceux fixés par voie législative.

Pour plus d'informations, voir : https://france.representation.ec.europa.eu/informations/la-commission-se-felicite-de-laccord-politique-sur-des-salaires-minimaux-adequats-pour-les-2022-06-07_fr

État d'avancement des négociations au Conseil sur la directive Travailleurs de plateforme.

La présidence française a présenté un état d'avancement des négociations au Conseil (ESPCO) sur le projet de directive sur les travailleurs de plateforme. Le rapport mentionne les demandes des délégations pour des clarifications concernant la base légale de la proposition et sur la présomption légale - élément clef de la proposition – notamment s'agissant de sa mise en œuvre.

Pour plus d'informations, voir : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9227-2022-INIT/x/pdf>

Guide et boîte à outils à destination des parties prenantes pour les projets d'innovation sociale financés par le FSE+.

La Commission européenne a publié deux nouveaux outils pour aider à l'utilisation des fonds FSE+ pour l'innovation sociale. Un [guide pratique](#) pour les promoteurs de projets sur l'expérimentation sociale donne des conseils pour le développement de projets sur la base du retour d'expérience des précédents projets financés par le FSE. Une [boîte à outils](#) propose sept étapes stratégiques pour mener à bien un projet d'innovation sociale. Il s'adresse notamment aux autorités des États membres participant à la conception et à la mise en œuvre des programmes FSE+ mais, reprenant les acquis des expérimentations passées, il peut être une source d'inspiration pour des développeurs de projets sociaux.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/european-social-fund-plus/fr/node/732?etrans=fr>

Evènements passés

8 juin 2022, en ligne – Comment réguler le travail à distance ?

Après s'être révélé nécessaire durant les différents confinements, le travail à distance semble désormais s'inscrire de manière durable dans nos méthodes de travail. Organisé par la Confédération européenne des syndicats indépendants (Cesi), ce [webinaire](#) a présenté différents enjeux liés à sa pérennisation : faut-il consacrer un droit au télétravail ? Dans quelle mesure doit-on développer un droit à la déconnexion ? Quel sera l'impact de l'installation durable du télétravail sur les travailleurs transfrontaliers ? Se basant sur un document de discussion publié par la Cesi en juin 2021 ([Télétravail ou travail mobile base sur les TIC dans le monde post-pandémie](#)) et sur une [étude](#) comparée d'Eurofound à paraître en août 2022, ce webinaire a été l'occasion de présenter les questions qui ont suscité le plus de législation de la part des États membres et celles qui nécessitent encore une attention particulière en matière de télétravail.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

23 juin 2022, Bruxelles – Séminaire Banque mondiale : *Opportunities in the ageing agenda in Europe*

La Banque mondiale, en collaboration avec la plateforme européenne AGE, a organisé le 23 juin dernier un [séminaire](#) consacré aux enjeux du vieillissement en bonne santé au sein de l'UE. Au regard des données présentées, de grands défis se profilent pour la viabilité des régimes de retraite, de soins de santé et de soins longue durée (vieillesse de la population et diminution de la part de la population active). Les politiques (nationales et européennes) doivent désormais soutenir un [vieillesse actif et en bonne santé](#) de la population européenne. Consciente de cet enjeu majeur, l'UE est particulièrement active avec notamment la publication de son [Livre Vert sur le vieillissement](#) en 2021 et sa [Stratégie en matière d'accueil et de soins](#) attendue à la rentrée. Les intervenants ont présenté des initiatives visant à soutenir le vieillissement en bonne santé et à réduire les inégalités aux niveaux local et national. Les nouvelles possibilités de financement ont également été discutées.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

28 juin 2022, Bruxelles et en ligne – Séminaire Esip sur le futur de la protection sociale : Nouveaux risques, nouvelles ressources et nouvelles perspectives pour la protection sociale en Europe.

Les régimes de protection sociale sont aujourd'hui confrontés à des enjeux de grande envergure, à commencer par les changements démographiques et le vieillissement de la population, la numérisation de la société et du marché du travail ainsi que la transition écologique. Il s'avère désormais nécessaire d'adapter la sécurité sociale à ces changements.

Lors de ce séminaire organisé par Esip (European social insurance platform), la présidente du groupe d'experts de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale, Anna Diamantopoulou, a présenté les premiers éléments du rapport de mission, qui comprendra des recommandations sur la manière de rendre les systèmes de protection sociale et de sécurité sociale adaptés au futur. Les deux sessions ont permis de partager les préoccupations des organismes de sécurité sociale des

différents États membres tout en avançant de nouvelles solutions afin d'anticiper les défis à venir et de garantir la soutenabilité des systèmes.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

A venir

7 juillet 2022, Prague – Conférence de haut niveau de la Présidence tchèque sur la garantie européenne pour l'enfance.

Cette conférence de haut niveau aura pour thèmes la garantie européenne pour l'enfance, alors que les plans nationaux sont en cours de transmission à la Commission, ainsi que la situation des enfants dans le contexte de la guerre en Ukraine.

Pour plus d'informations, voir : <https://czech-presidency.consilium.europa.eu/en/events/high-level-presidency-conference-on-child-support-in-the-context-of-the-child-guarantee/>

Parlement européen, *The digital single market and the digitalisation of the public sector. GovTech and other innovations in public procurement.* 30 avril 2022, 64p.

Cette étude demandée par la commission parlementaire IMCO en charge du marché intérieur explore les enjeux, les avantages et les risques d'un futur marché public optant pour des startups GovTech. L'acronyme [GovTech](#) (Government Technologies) désigne un domaine d'activité dans lequel les nouvelles technologies numériques sont mises au service du secteur public. Elles visent à améliorer les échanges entre individus et les autorités publiques, notamment en facilitant les démarches administratives, le paiement des impôts, en offrant la possibilité d'une exploitation intelligente des données... A titre d'exemple, on peut citer OpenClassrooms, un site de formation professionnelle en ligne, avec lequel Pôle Emploi a conclu un partenariat permettant aux demandeurs d'emploi d'accéder à de nombreuses formations gratuites. Le marché public permettrait à la fois de stimuler ce secteur innovant et de transformer les services publics en des acteurs disposant de nouvelles solutions pour répondre aux enjeux actuels.

Pour plus d'informations, voir : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/703356/IPOL_STU\(2022\)703356_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2022/703356/IPOL_STU(2022)703356_EN.pdf)

Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé, *The politics of healthy ageing : myths and realities*, juin 2022, 32p.

L'Observatoire européen des systèmes et politiques de santé a publié une note sur les mythes et réalités des politiques du vieillissement en bonne santé incluant des propositions visant à dégager des solutions « gagnant-gagnant ». La note s'attache notamment à déconstruire la vision opposant générations jeunes et âgées, notamment autour de l'idée qu'une société vieillissante serait une menace pour la soutenabilité des finances publiques, et voulant qu'un unique gagnant puisse émerger. Elle remet en cause la conception que les seniors voteraient majoritairement pour un personnel politique servant leurs intérêts aux dépens des générations les plus jeunes mais également que les élus mettraient en place davantage de politiques en faveur des personnes âgées. L'Observatoire est d'avis qu'il est possible de mettre en place des politiques du bien vieillir non clivantes, tout au long de la vie et au bénéfice de tous.

Pour plus d'informations, voir : <https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1437071/retrieve>

EPRS, *What if care work were recognised as a driver of sustainable growth ?*, juin 2022, 8p.

Sous-évalué socialement et économiquement, dévolu dans 9 cas sur 10 à des femmes, le travail lié aux soins coûterait annuellement, selon le think tank du Parlement européen (EPRS), 287 milliards d'euros en équivalent de revenus non perçus. La note rappelle également que l'accès à la protection sociale est problématique pour un certain nombre des travailleurs du secteur du *care*, en particulier les personnes employées à domicile. A quelques mois de la publication de la stratégie européenne sur les soins, l'EPRS estime qu'une politique européenne proactive pourrait avoir un impact important en faveur de l'égalité femmes-hommes tout comme en matière de croissance. Parmi les

leviers activables, le think tank mentionne les politiques en faveur de l'égalité des genres sur le marché du travail, la création d'emploi de qualité dans le secteur des soins, l'amélioration de l'accès aux soins. Citant des travaux de 2019 par l'*Österreichisches Institut Für Wirtschaftsforschung*, il estime qu'un euro investi dans cette politique peut générer jusqu'à 1,70 € de retour sur investissement.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/730333/EPRS_BRI\(2022\)730333_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/730333/EPRS_BRI(2022)730333_EN.pdf)

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acof), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn #REIFSecu et sur Twitter : @REIFSecu

